



CAPL catégorie C du 4 juillet 2017

Affectation au 1^{er} septembre

L'EQUILIBRE ENTRE SERVICES...

“L'équilibre entre services”, c'est la nouvelle formule de la Direction. Derrière cette formule se cache en réalité la répartition de la pénurie des emplois entre les services. Cela se traduit concrètement par des gels de postes. La trésorerie de Blanquefort, le SIP Bordeaux Aval et le SIP Bordeaux Amont en font les frais. Le SIE Bordeaux Aval et le SIP Bouscat font aussi les frais d'un gel de poste mais cette fois pour cause de recrutement d'agents contractuels (demande DG).

En réponse aux déclarations liminaires **la Direction confirme un sous-effectif important d'emplois de catégorie C, 31 après prise en compte des temps partiels.**

Dans ce contexte elle estime les restructurations “incontournables” avec comme fil conducteur la spécialisation des missions et la mise en place de structures d'assez grande taille. Sauf décision politique contraire, il n'y a pas de fléchissement des restructurations envisagé pour la Direction.

Concernant les gels de postes sur les SIP Bx Aval et Bx Amont, SIP qui vont faire l'objet de réorganisations, elle répond qu'il ne faut y voir aucune anticipation sur d'éventuelles suppressions d'emplois. Le prochain PLF nous le dira...

Comme pour les mouvements précédents la politique mise en oeuvre à la DGFIP a des **conséquences négatives sur les affectations des personnels et leurs possibilités de mutations.**

F.O.-DGFIP a dénoncé ces gels de postes qui lèsent les agents dans leurs choix d'affectation. Mais ne nous y trompons pas, ces décisions trouvent leur origine dans le volume d'emplois alloué à la DRFIP.

Le TAGERFIP au 1er septembre 2017 fait état de 576 emplois de catégorie C implantés, contre 600 en 2016.

Pour **F.O.-DGFIP** le constat est sans appel et le combat prioritaire qu'il faut mener reste celui contre les suppressions d'emplois.

F.O.-DGFIP constate également, contrairement à ce qui a été dit en séance par la Direction, que le nombre d'agents nommés ALD est en augmentation. Les 17 agents stagiaires, tous nommés ALD, viennent grossir les rangs du bataillon et, compte tenu des règles de gestion en vigueur, n'ont pas la possibilité de participer au mouvements de mutations pendant 3 ans !

Tous ces agents ALD ont vocation à combler les vacances d'emplois dans les services déficitaires, selon des critères de priorité déterminés par la Direction.

La délégation FO est intervenue sur certaines affectations des ALD, en fonction des éléments et dossiers qui lui étaient confiés, afin d'obtenir pour les agents la meilleure affectation possible.

A l'issue du mouvement, un grand nombre de services fait les frais du manque de personnel disponible. Tenant compte de ce contexte, les élus F.O.-DGFIP ont voté « contre » ce mouvement d'affectation.

Bilan :

- Les mutations ont été effectuées à l'ancienneté administrative, comme prévu par les règles de gestion et sans changement par rapport au projet.
- 58 agents obtiennent une affectation sur leur premier vœu.
- 2 demandes n'ont pu aboutir pour cause d'absence de poste vacant dans le service demandé. Les collègues concernés sont nommés “ALD local”
- Le nombre d'agents ALD (“local”, “RAN”, “sans RAN”) s'élève au total à 40 (contre 32 en 2016).

Services en sous-effectif catégorie C (hors gel de poste) :

- Trésorerie Bx Amendes, Arcachon, Libourne, Rauzan, Ste Foy la Grande, La Réole
- SIP Mérignac, Bouscat, Nord-est, Sud-est, Arcachon, Langon, Libourne
- SIE Bx Cenon, Le Bouscat, Langon, Libourne
- SIP-SIE Blaye, Lesparre,

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

A l'issue du mouvement de mutation national du 1^{er} septembre 2017, 1495 postes de catégorie C demeurent vacants sur tout le territoire, dont 30 en Gironde selon notre syndicat national.

Pour ce mouvement local la Direction indique 116 postes à pourvoir.
Avec seulement 67 mutations, dont 41 arrivées extérieures au département, et 17 agents stagiaires affectés d'office ALD, le compte ne va pas y être.

Malheureusement, le constat est identique depuis plusieurs années. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette situation vous conduit, comme pour les mouvements précédents, à des gels de postes qui lèsent les agents dans leurs droits.

F.O.-DGFIP n'accepte pas et condamne cette remise en cause du droit à mutation des agents. Nous exigeons que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

Les suppressions d'emplois et les réorganisations rendent les choses illisibles pour les personnels. Malgré des postes vacants, ils ne peuvent obtenir leur mutation dans un service pour cause de fermeture ou de réorganisation, pour cause de surnombre dans un autre grade ou de gel de poste. Ils ne peuvent obtenir leur mutation parce qu'ils ne détiennent pas la «mission/structure» appropriée. C'est devenu un parcours du combattant...

Comment cette situation pourrait-elle s'améliorer au regard du wagon de réorganisations programmées par la Direction pour 2018 ?

Les fusions de SIP, de SIE, de SPF, les réorganisations des services de Direction ou encore la spécialisation des trésoreries vont venir compliquer une fois de plus l'exercice, au détriment des personnels.

F.O.-DGFIP condamne cette politique de suppression d'emplois, qui en plus de dégrader les conditions de travail, ou de contraindre des collègues qui n'ont rien demandés à une mutation, a aussi pour effet de restreindre les possibilités de mobilité "choisie" des agents.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** dénonce des règles de mutation inadaptée au niveau local. Ce système de RAN et de mission/structure, qui peut sembler pertinent dans le cadre d'une mutation nationale, est parfois un handicap dans un contexte de mutation locale. **F.O.-DGFIP** est attaché à des règles de gestion qui profitent à tous les agents et considère qu'elles ne sont pas satisfaisantes,

Pour autant, dans le système de mutation actuel, **F.O.-DGFIP** revendique:

- au moins deux vrais mouvements de mutations par an.
- pour les promus de C en B la possibilité d'être affecté dans leur département d'origine dite « Droit au retour ».
- le maintien d'un mouvement spécifique sur postes, même en présence d'un surnombre global au niveau de la R.A.N. ou du département.
- l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations

BULLETIN D'ADHESION

**FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A, 33090
BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53**

NOM : ----- **PRÉNOM :** -----

GRADE : ----- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :** -----%

AFFECTATION : -----